

CTP Central.

Le CTP central qui n'avait pu se tenir le 20 mai en raison du refus unanime des organisations syndicales était convoqué à nouveau le 29 mai. Les deux points à l'ordre du jour portaient sur la création de la Direction des achats et des CSP comptables.

En début de séance, les syndicats ont fait une déclaration commune pour rappeler les raisons de leur refus de siéger et pour demander à la présidente, Maïté ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels, de concrétiser rapidement sa proposition de mise en œuvre d'un accord de méthode sur la conduite du changement.

Jean-François COLLIN, Secrétaire général adjoint, a ensuite apporté des réponses à une liste de questions préalablement transmise par les organisations syndicales. Un compte rendu détaillé sera prochainement accessible sur l'espace Intr@paris de l'UCP. Plusieurs points sont à noter :

- concernant la DA : elle sera mise en place début octobre et comptera dans un premier temps 102 agents. La grande majorité des postes (86) sera transférée des différentes directions (les agents concernés n'auront donc pas à postuler), seuls quelques postes feront l'objet d'un appel à candidature. La DA sera implantée sur quatre sites, mais l'objectif d'un regroupement à terme est maintenu. Durant la première année, la DA ne reprendra que les marchés supérieurs à 90.000 € HT, ce qui représentera environ 450 marchés pour un montant de l'ordre de 300 M€, les procédures engagées avant le 1^{er} octobre seront poursuivies par les directions. Des contrats de services seront passés avec chaque direction, définissant des indicateurs de suivi et précisant les marchés stratégiques. Pour les travaux, les directions opérationnelles conserveront l'établissement des CCTP.
- concernant les CSP : la principale évolution est l'abandon du projet d'implantation d'un CSP à Morland. La location de 1.800 m² dans un immeuble situé au 111, avenue de France (75013) est en cours de négociation. Des assurances sur l'abandon de configurations de type « open space » ont été données et l'élaboration d'une « charte d'aménagement des locaux » (pilote par la DALIAT) a été annoncée. Par ailleurs, plusieurs dizaines de postes de comptables seront maintenues dans les directions.

Michel YAHIEL, DRH, a rappelé le dispositif d'accompagnement individualisé mis en place pour les adjoints et secrétaires administratifs, et a indiqué que les agents comptables souhaitant changer de poste à l'été pourraient le faire librement. Enfin, s'il n'a pas répondu favorablement à la demande de l'UCP d'une revalorisation du régime indemnitaire des comptables, il n'a pas exclu une mesure particulière lors des soldes de fin d'année.

Par ailleurs, confirmation a été donnée que les CTP de direction et le CTP central seraient consultés à chaque étape des deux projets de réorganisation, et que le comité de suivi paritaire serait maintenu pour approfondir certains points et accompagner la mise en place.

Véronique BEDAGUE-HAMILIUS, Secrétaire Générale, a confirmé qu'il convenait de se donner les moyens pour réussir ces réformes et a annoncé qu'elle rencontrerait les organisations syndicales à partir du mois de septembre pour échanger sur les évolutions de l'administration parisienne envisagées dans les années à venir.

L'UCP a pris acte des précisions enfin apportées au cours de ce CTP central et de l'engagement de poursuivre le travail de concertation dans les prochains mois, auquel elle participera activement. Nous espérons que des enseignements seront tirés des situations de blocage qui ont accompagnées ces projets de réforme et que dorénavant, l'association des syndicats en amont, dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif, deviendra la règle.

Concertation sur la petite enfance.

L'UCP a été reçue le 14 mai par la Mission d'information et d'évaluation sur l'engagement de la collectivité parisienne auprès des familles en matière d'accueil de la petite enfance.

Cette mission, composée de 15 conseillers de Paris, auditionne depuis quelques mois l'ensemble des intervenants dans le secteur de la Petite Enfance, dont les organisations syndicales représentées au

Comité Technique Paritaire de la DFPE. A cet effet une délégation conduite par Françoise LILAS (*secrétaire générale UCP/UNECT VP*) accompagnée de Liliane MATA (*coordinatrice*) et de Josette BONNIALY (*directrice de crèche*) s'est présentée à cette audition.

La première partie de l'audition a été l'occasion de rappeler les conditions de travail difficiles des personnels de la Petite Enfance et notamment celles des personnels d'encadrement. Ces postes sont de plus en plus lourds à gérer et demandent des qualités de gestionnaires et un sens du relationnel développé face à des familles souvent exigeantes ou en difficulté.

Pour illustrer cette surcharge de travail, plusieurs points ont été évoqués : les ouvertures de nouveaux établissements et la formation des nouvelles professionnelles, le turn-over du personnel, l'accueil des enfants handicapés, l'organisation des conseils de parents, la part trop importante consacrée au travail administratif pour les responsables d'établissements.... Enfin l'UCP a également signalé le manque d'attractivité de ces métiers en termes de rémunération.

La deuxième partie de l'audition a consisté à répondre aux questions des conseillers ; elles ont porté sur l'application d'un nouveau logiciel (pour remplacer LUCI), sur le projet de déconcentration à la DFPE (à condition de s'en donner réellement les moyens), sur la qualité de l'accueil en situation de manque de personnel ou d'équipe nouvellement constituée, sur les mouvements des personnels plus importants dans certains quartiers et sur le logement social....

L'entretien s'est terminé sur la question de l'évolution du comportement des petits parisiens et la création des jardins d'éveil. L'UCP a émis beaucoup de réserves sur ces nouvelles structures qui prévoient notamment un abaissement des normes d'encadrement des enfants.

Même si les élus ont indiqué dans un communiqué qu'ils ne souhaitent pas ces créations et si cette annonce est en mesure de rassurer les professionnels de la Petite Enfance, il n'en demeure pas moins que la Ville souhaite poursuivre sa politique de création de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans ; dans ces conditions, et si l'on veut garantir à la fois la qualité de l'encadrement et la qualité de l'accueil, il faudra se donner les moyens et rendre aussi ces métiers plus attractifs.

La MIE Petite Enfance rendra prochainement son rapport au Maire de Paris afin qu'il puisse être inscrit à l'ordre du jour et débattu au Conseil de Paris de juillet 2009.

Règlement alcool : enfin une avancée.

Nous vous l'annonçons la semaine dernière, à la suite du refus des organisations syndicales de siéger au CHS central, une réunion de concertation a été organisée entre l'administration et les organisations syndicales, sous la présidence de Michel YAHIEL, DRH.

Alors que huit réunions n'avaient pas permis d'amender le projet de règlement, malgré les observations formulées par les organisations syndicales qui souhaitaient une approche moins répressive du problème et considérant l'alcoolodépendant comme un malade et non comme un délinquant, cette réunion a enfin permis la prise en compte des remarques des syndicats, et c'est un texte amendé qui sera soumis à l'avis du CHS central du 15 juin.

Une nouvelle fois, on ne peut que regretter les dysfonctionnements du dialogue social à la Ville, qui contraint les syndicats à hausser le ton pour faire entendre leur désaccord, alors qu'une meilleure qualité d'écoute de l'administration permettrait de faire aboutir les dossiers bien plus rapidement.

CTP de la DSTI.

Le CTP de la DSTI s'est tenu le lundi 18 mai de 14h30 à 17h00. 8 points figuraient à l'ordre du jour dont 4 soumis à vote (CR du dernier CTP en date du 20/02/2008, CSP comptables, plan de formation 2009 et agrément des maîtres d'apprentissage pour la période 2008/2010). Les CSP comptables et la création de la direction des achats (qui n'était à l'ordre du jour que pour communication, la DSTI faisant partie de la deuxième vague de déploiement) ont constitué l'essentiel des échanges du CTP, les positions de l'UCP – ainsi que des autres organisations syndicales - divergeant sur plusieurs points. L'UCP, sans être opposée au principe de la réorganisation a rappelé ses réserves sur le calendrier, jugé irréaliste, et sur les garanties données aux personnels (en terme de carrière, de rémunération, de réversibilité), qui doivent être précisées. Par ailleurs, l'UCP a approuvé le plan de formation 2009 après que la DSTI ait confirmé que les crédits délégués – qui financent les formations techniques assurées par des organismes externes - ne diminueraient pas par rapport à ceux de 2008.

Réforme de la catégorie B.

Vous êtes venus nombreux à la réunion d'information sur la réforme de la catégorie B organisée le 25 mai dernier à Chaligny par l'UCP.

Vous nous avez demandé de pouvoir disposer des éléments d'information plus détaillés. Ils sont à votre disposition sur le site Intranet UCP <http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp>
Pascal CALAMIER, président du Syndicat des Techniciens de Paris UCP et Viviane HAMMOU, présidente du Syndicat des Secrétaires Administratifs des Administrations Parisiennes UCP/UNECTVP vous remercient de votre confiance et restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Réunion sur la mobilité au CASVP.

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris a entrepris la rédaction d'une charte de la mobilité, élaborée avec les organisations représentatives du personnel, dont l'UCP. Dans ce cadre, une réunion de travail s'est tenue le 26 mai.

L'UCP a, à cette occasion, exprimé ses attentes sur le sujet de la mobilité :

- affirmation du droit à la mobilité pour tous les agents (pour mémoire, en 2007, 7,7% seulement des personnels du CASVP ont effectué une mobilité géographique) ;
- nécessité pour les agents postulant pour un poste vacant de fournir un récapitulatif des services, afin de s'assurer préalablement que l'agent appartient bien au corps demandé et présente les qualifications requises ;
- en contrepartie, obligation pour le responsable hiérarchique de recevoir tous les candidats correspondant au profil demandé ;
- analyse des écarts de régimes indemnitaires entre les affectations et information claire des agents sur ce point ;
- mise en place d'une réflexion sur l'avancement au choix afin d'éviter qu'une mutation ne se traduise pour l'agent par une situation moins favorable.

Concernant plus spécifiquement les cadres, afin de prendre en compte les situations individuelles, l'UCP demande qu'il soit dressé un bilan et envisagé les perspectives professionnelles et de carrière, à l'occasion d'un entretien spécifique organisé régulièrement tous les 3 ans, à partir de la 5^e année effectuée dans le même poste.

La charte sur la mobilité sera applicable au 1^{er} juillet 2009 et l'UCP a demandé la mise en place d'un comité de suivi.

Régime indemnitaire des personnels des EHPAD au CASVP.

Le 28 mai, la Direction du CASVP a réuni les syndicats, dont l'UCP, sur la revalorisation du régime indemnitaire des personnels des EHPAD et des résidences services à forte section de cure médicale. L'UCP tenait à ce que la revalorisation des primes se fasse sur 2 ans (application en janvier 2010), qu'elle concerne tous les personnels et « gomme » les grandes différences de régimes indemnitaires afin d'obtenir à échéance un alignement légitime avec les sections. Les agents de maîtrise et agents supérieurs d'exploitation, les secrétaires administratifs, les adjoints administratifs, les adjoints techniques, les agents sociaux et les assistants socio-éducatifs seront revalorisés, ceci afin de pallier aux difficultés de recrutement dans les EHPAD. Pour tous renseignements complémentaires contactez : Syndicat.UCP/UNECT-CASVP@paris.fr

Nominations et promotions.

Nomination au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle du CASVP

(examen de sélection professionnelle)

Sandra SCHMIDT, Emilie CAMUSET-CLIGNY, Isabelle LOYER, Marie-Odile MAHE, Marilyne ELUSUE.

Nomination au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du CASVP

(examen de sélection professionnelle)

Olivier PERRIER, Martine GERARD-SULMA, Lydie KAMANO, Catherine BREAL-CLERO, Félix CAUVER, Philippe FABER, Sandrine BOULOGNE, Sébastien DELURET.

A toutes et à tous, UCP Flash adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45